

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE THÔNES

SÉANCE DU 9 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf du mois d'avril, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués en Séance Officielle à dix-neuf heures trente, se sont réunis dans la Salle Consulaire, sous la présidence de M. Claude COLLOMB-PATTON.

Étaient présents : Mme Catherine MANIGLIER, M. Grégory BAERT, Mme Brigitte VULLIET, M. Serge HUDRY, Mme Stéphanie POIRIER, M. Jean-Marc ALEMANY, Mme Christine RUFFON, M. Sébastien CHALLAMEL, Maires-Adjoints,

Mme Nicole LAURIA, MM. Éric POLLET, Patrice GURRET, Jérôme AGNELLET, Mme Sandrine CRESPIN, M. Nicolas MORDRET, Mme Brigitte VACHERAND-DENAND, MM. Stéphane BRUGÈRE, Sébastien ATRUX-TALLAU, Mmes Gaëlle TAGLIABUE, Odile PRIOLET, Leslie BIBOLLET, M. José BARRADAS, Mme Floriane BERTEZ, MM. Hakim SILANES EL MANIGHOUDI, Rémi FRADIN, Mmes Ghislaine AVRILLON dit-à-JEAN ANTOINE, Gaëlle VERJUS, Conseillers Municipaux.

Avaient donné procuration : Mmes Delphine FILLION-ROBIN, Gaëlle GUEBEY, Conseillères Municipales.

Date de la convocation : 2 avril 2026
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29
Présents et représentés : 29

Secrétaire : Mme Stéphanie POIRIER, Maire-Adjointe, prend place au bureau en qualité de secrétaire, fonction qu'elle déclare accepter.

---oo0oo---

N° 2026/040 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu l'article L1414-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) selon lequel pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe prise individuellement est égale ou supérieure aux seuils européens qui figurent en annexe du code de la commande publique, le titulaire est choisi par une commission d'appel d'offres (CAO) composée conformément aux dispositions de l'article L. 1411-5 ;

Vu l'article L.1411-5 du CGCT, qui prévoit que la Commission d'Appel d'Offres d'une commune de plus de 3 500 habitants doit comporter, en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant (Président), cinq membres titulaires élus au sein du Conseil Municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

L'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires est réalisée selon les mêmes modalités.

Vu l'article D. 1411-3 du CGCT, précisant que les membres titulaires et suppléants de la commission chargée d'ouvrir les plis, prévue à l'article L. 1411-5, sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D. 1411-4 du CGCT précise par ailleurs que les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

M. le Maire propose la liste suivante :

Membres titulaires :

- M. Jean-Marc ALEMANY
- M. Serge HUDRY
- Mme Catherine MANIGLIER
- M. Éric POLLET

Membres suppléants :

- M. Grégory BAERT
- Mme Brigitte VULLIET
- M. Patrice GURRET
- M. Sébastien CHALLAMEL

M. Rémi FRADIN propose la liste suivante :

Membre titulaire :

- Mme Gaëlle VERJUS

Membre suppléant :

- M. Rémi FRADIN

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Par vote à bulletin secret**

- **PROCÉDE** à l'élection de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants à la C.A.O, au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

1. Élection des membres titulaires

A. NOMBRE DE VOTANTS (enveloppes déposées)	29
B. NOMBRE DE SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS PAR LE BUREAU (art L.65 du code électoral)	0
C. NOMBRE DE SUFFRAGES BLANCS (art L.65 du code électoral)	0
D. NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS (ligne A – (ligne C+D))	29
E. MAJORITÉ ABSOLUE	15

Résultats :

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DU CANDIDAT EN TÊTE (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
Liste Jean-Marc ALEMA NY	24	VINGT-QUATRE
Liste Gaëlle VERJUS	5	CINQ

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :
la liste « Jean-Marc ALEMANY » obtient 4 sièges
la liste « Gaëlle VERJUS » obtient 1 siège

2. Élection des membres suppléants

A. NOMBRE DE VOTANTS (enveloppes déposées)	29
B. NOMBRE DE SUFFRAGES DÉCLARÉS NULS PAR LE BUREAU (art L.66 du code électoral)	0
C. NOMBRE DE SUFFRAGES BLANCS (art L.65 du code électoral)	0

D. NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMÉS (ligne A – (ligne C+D))	29
E. MAJORITÉ ABSOLUE	15

Résultats :

INDIQUER LE NOM ET PRENOM DU CANDIDAT EN TÊTE (ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGE OBTENUS	
	EN CHIFFRES	EN TOUTES LETTRES
Liste Grégory BAERT	23	VINGT-TROIS
Liste Rémi FRADIN	6	SIX

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :
la liste « Grégory BAERT » obtient 4 sièges
la liste « Rémi FRADIN » obtient 1 siège

- **DÉCLARE** élus à la C.A.O les membres suivants :

Titulaires :

- M. Jean-Marc ALEMANY
- M. Serge HUDRY
- Mme Catherine MANIGLIER
- M. Éric POLLET
- Mme Gaëlle VERJUS

Suppléants :

- M. Grégory BAERT
- Mme Brigitte VULLIET
- M. Patrice GURRET
- M. Sébastien CHALLAMEL
- M. Rémi FRADIN

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ AUX LIEU ET DATE SUSDITS

THÔNES, le 10 avril 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON

POUR COPIE CONFORME

La secrétaire de séance

Stéphanie POIRIER

LE MAIRE CERTIFIE LE CARACTÈRE EXÉCUTOIRE DE LA PRÉSENTE DÉLIBÉRATION PAR
TÉLÉTRANSMISSION EN PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE LE **16 AVR. 2026** ET
PUBLICATION ÉLECTRONIQUE LE **20 AVR. 2026**

THÔNES, le

20 AVR. 2026

Le Maire,

Claude COLLOMB-PATTON